

Publiée au JO à l'Assemblée-Nationale le 07/04/2009
Question écrite

Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées

Mme Marland-Militello Muriel (Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes)

M. Le Fur Marc (Union pour un Mouvement Populaire - Côtes-d'Armor)

M. Salles Rudy (Nouveau Centre - Alpes-Maritimes)

Question

La question est adressée à Mme Valérie Létard

Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité est interrogé sur **la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, signée par la France le 30 mars 2007, et sur son protocole facultatif signé le 23 septembre 2008 par notre pays**. A ce jour 139 pays ont signé la convention, 82 le protocole. Quelques signataires ont déjà ratifié ces deux textes ; en revanche la France ne fait pas encore partie de ceux-là.

Ils aimeraient par conséquent savoir **quand la France va ratifier ces deux documents** afin de montrer au plan international son engagement en faveur des personnes qui ont un handicap et prendre, au niveau planétaire, toute sa part dans la « quête vers la réalisation des droits de l'homme universels pour tous les êtres humains, créant une société pleinement inclusive pour tous. » dont parle M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, dans son discours du 3 avril 2008.

Réponse

En attente de réponse